

Les mutations paradigmatiques du journalisme

Jean Charron

(Notes pour une communication au Celsa, Paris, le 12 juin 2007)

L'objectif de ma présentation est de rappeler, schématiquement, les grandes lignes de notre théorie sur les changements paradigmatiques du journalisme. Je dis « rappeler » parce que je crois que vous avez eu l'occasion de lire quelques textes, dont ceux que Florence a fait circuler, et je ne peux évidemment pas reprendre tout ce qu'il y a dans ce bouquin ou dans ces textes, mais je voudrais tout de même essayer de donner un aperçu schématique, synthétique de nos propositions et, au passage, de pointer quelques-unes des pierres d'assises sur lesquelles nous construisons nos analyses du journalisme et de ses transformations.

Vous aurez remarqué que je passe du *je* au *nous* ; c'est que les concepts et les propositions théoriques qui constituent cette théorie des mutations paradigmatiques sont le produit – inachevé, toujours en chantier - d'un long dialogue que Jean de Bonville et moi entretenons depuis presque une quinzaine d'années, et auquel se sont joints au fil du temps et des projets de recherches des collègues, des étudiants, des collaborateurs, trop nombreux pour que je les nomme ici. Quand j'emploie ce nous, c'est en référence à ce collectif à géométrie variable.

Remarque préliminaire sur le concept de journalisme

Je voudrais d'abord faire une remarque sur le journalisme comme objet de recherche. Tout au long de la journée il sera question de journalisme, mais ce mot ne désigne pas toujours les mêmes réalités. Dans notre théorie sur les mutations paradigmatiques du journalisme, le mot « journalisme » prend un sens générique très large ; il renvoie au mot « journal », lui-même entendu dans un sens générique et intemporel (incluant donc les premières gazettes aussi bien que le journal télévisé). Le journalisme serait, dirions-nous, la pratique discursive à laquelle donne lieu le journal. Et cette pratique est aussi ancienne que le journal lui-même. Nous utilisons donc le terme journaliste pour désigner tout aussi bien de gazetier du 17^e siècle que le polémiste du 19^e siècle ou le reporter professionnel du 20^e siècle.

Ces différentes figures du journalisme présentent plusieurs traits communs qui justifient qu'on les désigne par le même concept :

- Le journal a toujours donné lieu à des discours de communication publique : i.e. la production, le traitement, la diffusion de discours publics sur des affaires publiques, les affaires d'intérêt public ;
- Le discours journalistique a toujours été un discours « réalistes », en ce sens que le journalisme vise essentiellement à décrire le réel (narrer les événements) ou à transformer le réel (par le débat, l'opinion, la persuasion).
- Le journalisme a toujours été une pratique interdiscursive en ce sens que le discours journalistique fait se rencontrer dans un même support matériel (le journal) plusieurs discours et plusieurs sources de discours ; il y a toutes sortes de locuteurs qui parlent dans un journal, des locuteurs qui citent d'autres locuteurs, qui eux-mêmes en citent d'autres, et tout cela dans une pluralité de genre.
- Le journalisme est aussi une pratique discursive qui, du fait de sa périodicité, entretient un rapport au temps et au monde qui est spécifique dans la mesure où le

journal va tendre à découper le récit de l'expérience humaine en fonction de sa propre périodicité, ample au début, plus serrée par la suite, jusqu'à atteindre un synchronisme par le direct et l'information en continue. Le réel se présente donc sous le regard du journalisme dans ses manifestations à court terme.

À ce niveau de généralité ou à cette hauteur historique, le caractère professionnel ou spécialisé de cette pratique apparaît comme un trait accidentel plutôt qu'essentiel. Le journalisme professionnel, au sens contemporain du terme, est le produit d'un long processus de spécification progressive de pratiques anciennes. Et entre ces pratiques, il y a davantage de continuité que de rupture, d'où ce choix de les désigner par le même terme générique et surtout ce choix d'élaborer des concepts, des propositions théoriques, des modèles explicatifs pour tenter de rendre compte de cette évolution dans la longue durée.

Cela étant, en parlant du gazetier du 17^e siècle, du polémiste du 19^e, du reporter du 20^e et je pourrais ajouter du blogueur du 21^e siècle, j'évoque des figures de journaliste quand même assez contrastées. Continuité ne signifie donc pas absence de changement ; la continuité serait plutôt une modalité du changement. On conçoit souvent le changement comme une catégorie discrète, comme quelque chose qui advient à un moment précis : c'est l'idée de la rupture. Notre prétention est plutôt que, en ce qui concerne le journalisme, le changement est une constante et que même des transformations profondes comme les mutations paradigmatiques adviennent dans la durée et la continuité bien davantage que dans la rupture. (D'où le recours à la méthode idéal-typique pour faire voir le changement là où il n'y a en apparence que continuité).

Sur la théorie des changements paradigmatiques.

Pour schématiser notre théorie du changement paradigmatique, je vais prendre appui sur trois caractéristiques fondamentales du journalisme, des caractéristiques qui font l'objet d'un consensus assez large chez les chercheurs, bien qu'il puisse y avoir débat sur la manière de les désigner et sur les relations à établir entre elles.

J'insisterai donc sur le fait que le journalisme est 1) une pratique discursive régulée, 2) qu'elle médiatisée et 3) qu'elle est contingente.

1. Le journalisme est une pratique régulée. Le discours journalistique affiche dans un cadre spatio-temporel donné un certain nombre de caractéristiques - thématiques, rhétoriques, énonciatives, stylistiques - qui le rendent reconnaissable en tant que discours journalistique. Le journalisme n'est donc pas laissé à la discrétion des individus qui le pratiquent ; il est plutôt régi par des règles. J'entends par « règles » des prescriptions et des conventions de diverses natures, plus ou moins contraignantes, plus ou moins formelles, plus ou moins codifiées, qui, selon le cas, commandent, indiquent ou suggèrent les comportements appropriés à adopter dans un contexte donné. Ces règles, ce sont des valeurs, des postulats, des schémas de pensée, des modes d'interaction, des cadres d'interprétation, des normes d'écriture, des trucs du métier, bref tout ce dispositif socio-cognitif collectif qui, dans un cadre spatio-temporel donné, régit la production du discours journalistique et en détermine la nature.

Ce dispositif accomplit pour les journalistes tout un ensemble de choses :

- il définit et légitime la fonction sociale que le discours journalistique est censé remplir

- il définit la nature et l'importance relative des référents qui peuvent faire l'objet de ce discours ;
- ce que le journaliste peut en dire et la manière dont ces choses peuvent être dites et à qui elles sont dites ;
- la manière dont les informations relatives à ces objets peuvent être recueillies et auprès de qui, etc.

Bref : définit ce qu'est le journalisme et comment ça se pratique...

Ces règles prennent les propriétés d'un système, c'est-à-dire qu'elles varient les unes en fonction des autres, de sorte que l'ensemble présente une certaine cohérence (ce qui ne veut pas dire que l'ensemble soit exempt de contradictions) .

Ce système normatif n'est nulle part formulé tel quel, de manière explicite et dans son intégralité. Certes, des éléments, comme les normes déontologiques, peuvent faire l'objet de discours officiels ou de pétitions de principe ; des normes d'écriture et des trucs du métier peuvent être consignés dans les manuels, mais on ne saurait décrire dans une charte ou un manuel ces « réflexes », ces « automatismes », ce « flair », ce « pif », ce « style », ce « talent » qui départagent les professionnels aguerris des apprentis. Bien qu'elles échappent à la conscience discursive des journalistes, ces règles existent bel et bien et elles peuvent être observées et décodées à partir de la pratique professionnelle elle-même, dont elles sont à la fois le point de départ et d'arrivée.

En référence avec la linguistique structurale et la théorie de Thomas Kuhn (1983) sur les révolutions scientifiques, nous utilisons le terme de *paradigme* pour désigner l'ensemble des règles, savoirs, et croyances utilisés par les journalistes pour produire leur discours.

Pourquoi paradigme ? Nous n'innovons pas en proposant le concept de paradigme pour désigner ce système de règles ; d'autres l'ont fait avant nous en désignant sensiblement la même chose. Plusieurs raisons nous ont incités à préférer le concept de paradigme à d'autres concepts apparentés, comme ceux d'idéologie professionnelle ou d'habitus professionnel. Mais si nous avons retenu le concept de paradigme c'est surtout parce que, dans l'usage qui est fait de ce terme, tant en linguistique que dans la théorie des révolutions scientifiques de Kuhn, ce concept implique l'idée d'une imitation de modèles. Pour nous, chercheurs, un paradigme journalistique est un système de règles ; mais pour le journaliste, il s'agit d'un savoir-faire acquis par l'imitation des pairs, et plus particulièrement l'imitation de ceux qui représentent, aux yeux de l'apprenti, des modèles : un collègue expérimenté ; le style d'un chroniqueur reconnu ; le ton d'un média en vogue, etc. L'imitation conduit à l'apprentissage, l'incorporation et la naturalisation d'un savoir-faire, c'est-à-dire du savoir-regarder, du savoir-penser et du savoir-écrire spécifiquement journalistiques, et qui permet au nouveau journaliste d'intégrer la communauté professionnelle et d'y être reconnu comme journaliste compétent.

Le journaliste compétent, c'est-à-dire celui qui par l'imitation et la pratique a incorporé les règles au point où elles sont devenues une seconde nature, n'exerce pas son métier en se conformant consciemment à un répertoire de règles formelles et impératives ; il fait les choses comme naturellement elles doivent se faire. Pour lui, les règles sont devenues transparentes et elles n'accèdent à sa conscience discursive que quand elles font problème, quand elles produisent du conflit et qu'elles deviennent objet de débat.

Le concept de paradigme implique donc un rapport dialectique entre la règle et la pratique. En effet, par l'imitation et l'apprentissage sur le tas (y compris dans les écoles de journalisme), la pratique tend à produire la règle qui, à son tour, produit la pratique. Le système normatif encadre la pratique en même temps qu'il est produit par elle.

2. Le journalisme est une pratique médiatisée. Le journalisme est une pratique de communication qui requiert un cadre socio-technique : un support matériel, une infrastructure de production et de diffusion, etc. bref une organisation médiatique qui rend possible cette pratique discursive, en même qu'elle la contraint. Cette organisation médiatique – appelons-la journal - fait elle-même partie d'un ensemble d'organisations médiatiques, de journaux, et cet ensemble forme un système de journaux. Nous entendons par « système de journaux » *un ensemble de journaux, présents sous des coordonnées spatio-temporelles communes, dont le fonctionnement est déterminé en fonction les uns des autres.*

Ces organisations médiatiques forment un système de journaux si la capacité d'un journal de s'approprier dans l'environnement les ressources de toutes natures nécessaires à son fonctionnement varie en fonction de la capacité des autres journaux qui font partie de cet ensemble d'en faire autant. C'est le critère d'interdépendance.

Ressources de toutes natures :

- matérielles (technique, financières)
- informationnelles (accès aux informations et aux sources)
- humaines (journalistes)
- accès au public

Par exemple, on dira qu'un ensemble de journaux forme un système sur le plan économique si la capacité d'un journal de s'approprier dans l'environnement les ressources matérielles et financières nécessaires à son fonctionnement est fonction de la capacité des autres journaux qui font partie de cet ensemble d'en faire autant. Je pense ici aux recettes publicitaires, aux abonnements, au mécénat public et privé.

Sur le plan du public, les journaux forment un système si la composition du public de l'un ou l'autre des journaux dans le système (du point de vue de la taille ainsi que des caractéristiques socio-démographiques et culturelles) influence la composition du public des autres journaux présents dans le même ensemble.

Sur le plan technique, les journaux forment un système si les moyens matériels nécessaires à la collecte, au traitement, à la production et à la diffusion de l'information dont se servent les journaux sont, sous des coordonnées spatio-temporelles communes, et pour chaque type de journaux, d'un degré de développement comparable. Le fait pour un journal d'adopter des techniques d'un degré de développement plus avancé afin de jouir d'un avantage stratégique incite les autres à adopter les mêmes techniques afin de ne pas être à la traîne.

Sur le plan des relations avec les sources d'information, les journaux forment un système s'ils permettent aux individus, aux groupes ou aux organisations qui cherchent à diffuser leurs messages par le truchement des journaux, de joindre leurs destinataires cibles de manière complémentaire et, conjointement, exhaustive (l'exhaustivité étant fonction des conditions sociales et économiques sous lesquelles évolue le système : par exemple, dans une

société caractérisée par un électorat censitaire, les politiciens se désintéresseront de la majorité de la population qui n'a pas le droit de vote).

Sur le plan du discours journalistique, il y a système quand le discours d'un journal est influencé par le discours des autres journaux (choix des thèmes, des informations, choix relatifs à la définition et l'utilisation des genres, le style, la présentation, le registre, etc.). Les choix d'un journal sur le plan du contenu sont la manifestation de la position qu'il occupe ou veut occuper dans le système, i.e. par rapport aux autres journaux.

Paradigme et système de journaux sont, théoriquement et empiriquement, étroitement associés, arrimés l'un à l'autre. En effet, l'existence d'un système de journaux au niveau du discours implique la présence d'un ensemble de règles communes aux journalistes œuvrant dans ces journaux et guidant leur pratique professionnelle dans le choix des objets de discours, des événements et de l'information à rapporter sur ces événements, dans les choix stylistiques, etc. Ces règles sont constitutives de ce que nous appelons le paradigme journalistique.

Donc on dira donc que, sur un plan socio-cognitif, les journaux forment un système si les structures cognitives, i.e. les schémas, les scripts, les représentations, les normes, etc. en vertu desquelles les journalistes d'un journal peuvent accomplir leur travail de collecte, de traitement, de production et de diffusion de l'information conformément aux attentes des supérieurs hiérarchiques, des pairs, des sources d'information et du public, si ces structures cognitives sont influencées par celles auxquelles ont recours les journalistes des autres journaux.

Le système de journaux est, en quelque sorte, la condition d'existence du paradigme : un paradigme concret, spatio-temporellement contingent, ancré dans la tête des journalistes et inscrit dans les textes journalistiques, ce paradigme est produit-reproduit par une communauté de journalistes qui appartiennent à des organisations particulières, lesquelles, en fonction de leurs objectifs spécifiques dans un système donné de journaux, influent sur la manière dont les règles communes sont interprétées et appliquées dans ce système et éventuellement transformées.

Il y a donc arrimage entre deux systèmes de règles : les règles de production discursive (le paradigme) et les règles de fonctionnement du journal et, par extension, du système de journaux.

3. Le journalisme est une pratique contingente

Ces observations m'amènent au troisième point que je voulais soulever, à savoir le caractère contingent, donc changeant, du journalisme.

Dans la théorie des mutations paradigmatiques, nous distinguons deux types de changements : le changement « normal » (je fais allusion ici à la science « normale » dont parle Kuhn) et la mutation paradigmatique : le premier, qui est constant, est un changement dans le cadre du paradigme, alors que le second, rare, est un changement de paradigme.

Le changement « normal » est inhérent à la pratique du journalisme. Les journaux, dans leur quête de l'attention du public, ont recours à des formes discursives qui, par l'effet de la

réurrence, s'usent, se banalisent et perdent leur potentiel d'attraction, de sorte qu'elles doivent être constamment renouvelées : la maquette des journaux est périodiquement remaniée, le style journalistique évolue pour épouser l'esprit du temps, la titraille devient plus ostensive, les frontières entre les genres journalistiques se déplacent imperceptiblement, des thèmes hier encore à la mode tombent aujourd'hui en désuétude, etc.

Par ailleurs, le fonctionnement du système de journaux est basé sur des principes de mimétisme et de distinction. Chaque journal peut chercher à se distinguer des autres journaux afin d'accroître son succès, mais il ne peut pas s'écarter outre mesure des tendances dominantes dans le système sans risquer de dérouter son public et d'y perdre son crédit. Si par des innovations mesurées, il parvient effectivement à accroître son succès, les autres auront tendance à imiter ces innovations, donc à diffuser le changement, mais non sans avoir adaptées les innovations à leurs propres conditions (la taille et la composition de leur public, leurs ressources, etc.), i.e. non sans avoir innové à leur tour.

Ce changement endogène et inhérent n'est pas une catégorie discrète; c'est le résultat permanent d'un processus continu. Cela dit, les changements de cette nature, s'ils peuvent, par des effets de cumul, provoquer des transformations significatives dans la pratique du journalisme, ne sont pas de nature à provoquer de véritables métamorphoses., i.e. des mutations profondes et durables. Ils se déploient à l'intérieur du paradigme.

Les mutations paradigmatiques se produisent plutôt quand des changements importants et durables dans l'environnement du système forcent les journaux, et à travers eux les journalistes, à réorganiser profondément les règles qui les régissent. Le changement se présente comme une reconfiguration de l'environnement qui engage une pluralité de facteurs de diverses natures (politique, économique, technique, culturelle, sociale, etc.) dont on peut penser que certains sont plus décisifs que d'autres, mais en tout cas qui agissent de manière plus ou moins interdépendante. Le système de journaux s'adapte aux nouvelles conditions de son existence en redéfinissant ses règles de fonctionnement, ce qui va donner lieu à une crise paradigmatique, i.e. à une phase plus ou moins longue au cours de laquelle va se créer un décalage, une non-congruence entre les règles de fonctionnement du système de journaux et les règles de production discursive (le paradigme). La crise va se résorber au fur et à mesure où, à force d'innovations, de nouvelles règles congruentes vont se constituer en nouveau paradigme. Ce que je décris ici à trop grands traits, c'est, en somme, ce qui s'est passé à la fin du 19^e siècle en Amérique du Nord quand le journalisme d'opinion a été remplacé par le journalisme d'information. Cette crise est, à notre avis, pleine d'enseignement pour la compréhension du journalisme contemporain. Nous pensons en effet que la crise du journalisme contemporain, que nous sommes plusieurs à diagnostiquer, lui serait structurellement similaire, au sens où ce sont les mêmes processus de mutation paradigmatique qui serait à l'œuvre.